

Comment répondre ?

Vous pouvez :

- télécharger le dossier de candidature sur www.fondationdefrance.org (Rubrique *Trouvez un financement*)

- le demander à la délégation de votre région, ou au siège de la Fondation de France à Paris si vous n'êtes pas implantés sur le territoire d'une délégation (cf. carte ci-dessous).

France (hors délégations)

Programme Emploi
40 avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

Bretagne

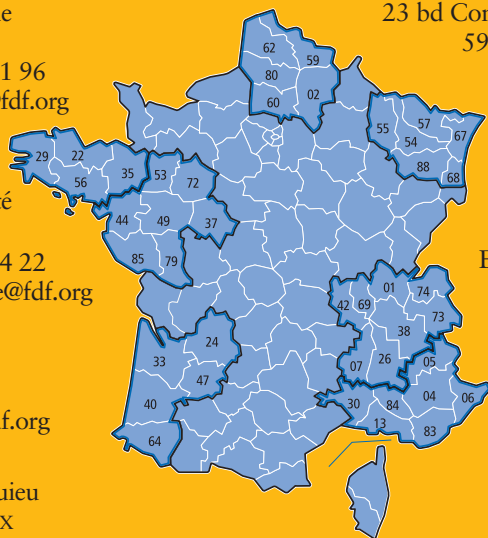
8 rue du Pré Botté
35000 RENNES
Tél. : 02 99 38 24 22
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 NANTES
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : aquitaine@fdf.org



Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 TOURCOING CEDEX
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace

10 rue Ste-Marguerite
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 LYON
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : provence@fdf.org

La Fondation de France aide les personnes en difficulté en soutenant des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarités, enfance, santé, recherche médicale, culture, environnement.

La Fondation de France abrite également des fondations créées par des mécènes et les conseille dans leur démarche. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique et ne peut distribuer ses prix, bourses et subventions que grâce à la générosité de ses donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

www.fondationdefrance.org
40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 00 - Fax : 01 44 21 31 01
Pour agir, votre don est une force

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2007-2008

Initiatives solidaires et création d'emplois

**Avec le soutien
de la Fondation JM.Bruneau**

Dates limites de dépôt des dossiers* :

- 3 décembre 2007
- 2 juin 2008

* Les échéances suivantes sont prévues en décembre 2008 et juin 2009, consulter notre site internet mi 2008 pour connaître les dates précises.

Mécénat Économie et Solidarités

Pourquoi cet appel à projets ?

Compte tenu de la rapidité des mutations de notre société, de la précarisation des emplois et de la fragilisation des conditions de travail, la Fondation de France souhaite soutenir des initiatives solidaires qui permettent de créer des emplois stables.

Elle s'appuie pour cela sur l'existence d'une économie alternative, productrice de richesses tant sociales qu'économiques. Ces activités solidaires sont adaptées aux caractéristiques de leur territoire,

construites de manière collective ; elles apportent une réponse nouvelle à des besoins sociaux, tout en développant une réelle dimension économique.

Cet appel à projets vise à soutenir, parmi ces activités, celles qui sont susceptibles de recruter et de professionnaliser des personnes éloignées de l'emploi en leur proposant des postes valorisants qu'elles peuvent occuper durablement, favorisant ainsi une insertion professionnelle stable et de qualité.

Critères de sélection des projets

Les associations, coopératives, et plus généralement les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée... peuvent répondre à cet appel à projets.

Le projet devra **simultanément** répondre aux quatre critères suivants :

■ le projet développe une activité socialement utile sur son territoire

- il permet de créer une activité répondant à des besoins sociaux ou d'intérêt général peu ou mal satisfaits ;
- il est construit à partir d'une réflexion sur les besoins locaux et en complémentarité à des réponses existantes sur son territoire ;
- son caractère innovant ainsi que son utilité – compte tenu des caractéristiques du territoire (quartiers urbains difficiles, zones rurales) – seront particulièrement examinés.

■ le projet est collectif

- il s'appuie sur un collectif de personnes, rassemblant notamment de futurs bénéficiaires/utilisateurs ;

- ce collectif est porteur ou étroitement associé à la définition, à la production et à l'évaluation du projet.

■ le projet crée des emplois stables de qualité

- il permet la création d'emplois stables – même si dans un premier temps, il fait appel à des contrats aidés – ou la pérennisation d'emplois aidés ;
- les emplois offrent des conditions de travail de qualité (application d'une convention collective, accès à la formation, protection sociale...);
- une attention particulière sera portée aux projets qui permettent le recrutement de personnes connaissant des difficultés d'accès à l'emploi.

■ le projet a un caractère économique

- outre sa dimension sociale, il a une dimension économique : il est source de ventes de produits ou services ;
- il recherche son équilibre financier en associant trois types de ressources : ressources propres, subventions, contributions en nature (dons, prêt de locaux, bénévolat).

Quelles sont les initiatives concernées ?

A titre d'exemple, peuvent être concernés :

- les services accessibles à des personnes fragilisées : services d'aide à la mobilité, crèches collectives à horaires atypiques, loisirs adaptés... ;
- la production de biens ou de services accessibles à des personnes à faible pouvoir d'achat : coopératives d'achat ou de commercialisation de produits, recyclage et revente d'objets... ;
- les services d'intérêt général favorisant le développement local de territoires en difficulté : activités environnementales, culturelles, ludiques, touristiques, commerces et restaurants associatifs... ;
- les collectifs visant à mutualiser et à pérenniser des emplois dans des territoires

en difficulté : groupements d'employeurs associatifs, coopératives d'activités et d'emplois artistiques ou agricoles...

Ne seront donc pas retenus :

- les projets économiques dont l'activité n'a pas de vocation sociale ;
- les projets sociaux sans réel caractère économique ;
- les projets créateurs d'emploi mais dont l'activité ne répond pas à des besoins sociaux ;
- les projets relevant de l'insertion par l'activité économique ;
- les coopératives d'activités et d'emplois « classiques » n'ayant pas de réel caractère innovant.

Attention la Fondation de France ne finance pas :

- des manifestations ponctuelles ;
- le fonctionnement régulier des organismes ;
- les demandes concernant des difficultés financières, passagères ou chroniques ;
- la totalité du projet, la recherche de cofinancements étant demandée comme gage de pérennité ;
- les études de faisabilité (trop en amont pour apprécier si le projet correspond aux critères) ;
- les projets développant des actions se déroulant en dehors du territoire français.

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention, annuelle ou pluriannuelle, dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet.

Elle peut financer par exemple une étude pré-opérationnelle, des investissements matériels et immatériels, une

aide ponctuelle au fonctionnement lors du démarrage du projet – à condition que la perspective de ressources substitutives à cette subvention soit crédible. Une centaine de projets sont soutenus en moyenne par an par cet appel à projets, pour un montant variant entre 5 000 et 30 000 €.